

La Gestion des Risques Financiers

Thierry Roncalli

2 Novembre 2009

- Pages 232 et 536, on utilise le terme STA pour désigner l'approche standard pour le risque opérationnel. En fait, c'est le terme TSA qui est correct (voir la page 36).
- Page 231, la définition de l'indicateur de référence est incorrecte. C'est la moyenne des produits annuels bruts positifs sur les trois dernières années. Il faut donc lire :

Considérons par exemple une banque dont le produit annuel brut est égal respectivement à 3, 1 et 2 milliards d'euros sur les trois dernières années. La moyenne est égale à 2 milliards d'euros et l'exigence de fonds propres est 300 millions d'euros. Une difficulté est vite apparue lorsque le produit annuel brut d'une année est négatif. Supposons que le produit annuel brut de la banque ne soit pas de 2 milliards d'euros mais de -4 milliards d'euros pour la troisième année. Dans ce cas, la moyenne est égale à zéro et l'exigence de fonds propres est nulle. C'est pourquoi le Comité de Bâle a révisé la méthode de calcul en proposant de ne retenir que la partie positive. Dans le cas précédent, même si la banque fait une perte la troisième année, l'exigence de fonds propres est égale à 200 millions d'euros (car la moyenne de la partie positive des produits annuels bruts est égale à 1,33 milliards d'euros). A la suite de la crise des subprimes, on avait envisagé de considérer uniquement le maximum des produits annuels bruts des trois dernières années, mais cela n'a pas été mis en place.

- Page 232 à la fin du premier paragraphe, il faut lire :

Comme pour la méthode BIA, on utilise la moyenne du produit brut annuel sur les trois dernières années pour définir l'indicateur de référence $GI(i)$ de la ligne de métier i .